

Débat de politique départementale  
à l'initiative du Groupe « Ensemble la Seine-Maritime »

**« Le Département, collectivité des solidarités humaines,  
se mobilise fortement pour la MDPH »**

**Intervention de Sophie HERVE**

*« Notre parcours a été un combat pour obtenir une AESH individuelle, et je le vis de nouveau cette année pour ma fille, Jade. Nous sommes confrontées à des difficultés avec la MDPH qui possède depuis plus de six mois notre dossier qui n'a toujours pas été évalué »*. Depuis, cette mère de famille a reçu une notification ne répondant pas à la totalité des besoins de sa fille. Elle a saisi le tribunal.

C'est en ces termes que Mme MONTALAN BAUNDINET, mère de famille découragée nous a sollicité.

Et nous le savons tous, son cas est loin d'être isolé. Des témoignages comme celui-ci nous en avons hélas plusieurs.

Nous sommes bien conscients que la MDPH ne concerne pas que les enfants en situation de handicap mais nous profiterons de ce débat pour partager le désespoir de beaucoup de parents.

Je tiens aussi à débiter mon intervention en apportant toute notre solidarité aux agents départementaux dans leur mission de service public. Leur fort engagement professionnel n'est pas en cause. Les agents du fait de leur proximité avec les administrés sont souvent plus exposés aux mécontentements des familles. D'où l'importance de donner plus de moyens à nos services publics locaux.

Force est de constater qu'il y a eu des progrès, des moyens supplémentaires ont été affectés et encore récemment, néanmoins tous les besoins ne sont pas couverts. Ce renforcement des moyens n'est pas suffisant face aux difficultés qui persistent pour joindre les services et obtenir des informations sur l'état d'avancement des demandes, se faire expliquer une décision, ou face aux délais de traitement à rallonge...

On a dans nos permanences, et j'en profite pour rappeler que le député Sébastien Jumel a été rapporteur de l'enquête parlementaire sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République, énormément de signalements de personnes qui ont une prescription de la MDPH mais qui n'est pas suivie des faits, ou alors des notifications négatives malgré des avis médicaux.

Des décisions incompréhensibles pour les familles concernées face au refus de prise en charge malgré les prescriptions de médecins jointes au dossier.

Ce week-end encore mon camarade Nicolas Langlois a rendu visite à l'association Sport, autisme et handicap 76 qui accompagne chaque samedi matin des enfants et leurs familles dans des activités de motricité.

Et il a pu constater ce que cela représentait comme difficulté pour les parents, mais aussi combien le soutien de la MDPH s'avérait indispensable.

En résumé, nous sommes sollicités trop bien souvent dans nos cantons en raison des difficultés rencontrées avec la MDPH.

Ce n'est pas qu'un débat de chiffres et de moyens, derrière, il y a autant de réalités humaines souvent difficiles.

Nous le savons, la situation est compliquée parce que le nombre de sollicitations progressent fortement, que la MDPH a été coup sur coup affectée par la crise COVID puis par le piratage informatique.

Mais n'empêche, un service public, une mission de service public, et en particulier dans un secteur aussi sensible, à haute valeur humaine ajoutée, doit garantir aux usagers un accès sans faille aux prestations et aux accompagnements nécessaires à la prise en charge du handicap.

C'est de la responsabilité de votre exécutif et de celle de l'Etat.

Cela passe par des questions d'organisation, mais aussi par la décision d'affecter les moyens financiers et humains adaptés au bon traitement des demandes. Quoi qu'il en coûte ! C'est un choix politique.